

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA SECURITE SOCIALE ET DE LA JUSTICE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

7464 du 2/10/77
OBJET : Description du tableau d'avancement au titre de l'année 1985 des Professeurs Certifiés des cadres de la catégorie A hiérarchie I des services sociaux (Enseignement Technique) de la République Populaire du Congo et dressant la liste des Fonctionnaires de ces mêmes cadres relevant à l'ancienneté à trois (3) ans.

(LE PREMIER MINISTRE),

(/ I S A S :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 076/84 du 12.12.1984, portant ratification de l'Ordonnance n° 019/84 du 23.6.1984, portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962, portant statut général des Fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 52/130/MP du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des Fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 52/197/EP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des Fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret 52/198/EP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des Fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u l'arrêté n° 2087 du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des Fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 54/165/EP-DE du 22.5.1964, fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 55/170/EP-DE du 25.6.1965 réglementant l'avancement des Fonctionnaires ;
(/u le décret n° 74/70 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 54/195/EP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 67/304/EP-DE du 30.9.1967, modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A, de l'Enseignement Secondaire abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 54/165/EP-DE du 22.5.1964, fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret n° 54/035 du 8.8.1984, portant nomination du Premier Ministre ;
(/u le décret n° 56/1172 du 10.12.86, portant nomination des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 56/1177 du 10.12.86, portant organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 55/260 du 5.3.1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;
(/u le Procès-Verbal de la Commission Paritaire Administrative d'Avancement en date du 12.10.1986 ;
(/u le décret n° 86/377 du 18.7.86 sur la prise d'effet des avancements et reclassements ;

(/u le décret n° 86/377 du 18.7.86 sur la prise d'effet des avancements et reclassements ;

.../...

6
Makou

ARTICLE 1ER : Sont inscrites au tableau d'avancement au titre de l'année 1985, les Professeurs Certifiés des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (Enseignement Technique) de la République Populaire du Congo dont les noms suivent :

POUR LE 2^e ECHILON

A 2 ANS

- ADEKAMBY (Rita Marie Suzanne) en service à Pointe-Noire
- FOUNGA Jeanne en service à Brazzaville
- MANOUKOU Evelyne en service à Brazzaville
- MAKITA Jean en service à Pointe-Noire
- MALONGQ Delphine en service à Pointe-Noire
- MOUNDONGO KOUNDA Assia en service à Pointe-Noire
- MOUANDA née MANDOUHA Louise en service à Pointe-Noire
- MOUKOLO Guy Rodolphe en service à Brazzaville
- NGAMAKITA née COURTAT Anne Marie Odile en service à Brazzaville
- NGOUAMBELA - TSAKA Thérèse en service à Mossendjo
- ONDONGO - ASSIAMA Pierre Maixent en service à Pointe-Noire
- OMARI née NABALA Philomène en service à Brazzaville
- SANTOU Joséphine en service à Brazzaville
- SIKI Angèle Brigitte en stage en France

A 30 MOIS

- BOULOUNGOULA née LILANDOU (Clémentine) en service à Loubomo
- MADIETA Monique en service à Pointe-Noire
- MBEEMA (Marie-Jeanne) en service à Pointe-Noire
- MOUNGELA née BIPOTI Jeanne en service à Loubomo
- SIM Louise en service à Brazzaville
- CONCKO Jacqueline en service à Pointe-Noire

ARTICLE 2 : Avanceront en conséquence à l'ancienneté à trois (3) ans :

POUR LE 2^e ECHILON

- BADIABIO née YINDOULA Pauline en service à Brazzaville
- KIMPOLO née PIKA Claudine en service à Brazzaville
- SANGOU Etienne en service à Brazzaville

Makou
[Signature]

.../...

M. Moukoko

ARTICLE 3 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo, et communiqué partout où besoin sera./.

Brazzaville, le 20 AOUT 1987

PAR LE PREMIER MINISTRE,

LE GARDE DES Sceaux,
MINISTRE DU TRAVAIL DE LA SECURITE SOCIALE ET DE LA JUSTICE

Diendonné Kimbembe

Ange Edouard POUNGUI

COMMANDENT Diendonné KIMBEMBE-

Ange Edouard POUNGUI.-

AMPLIATIONS :

DGFP/DGPCE	2
MESS/CAB	2
D.G.E.	2
D.I.F.	2
R/SOLDE	2
R/COURPIER	2
DPAA	5
TRESOR	2
DGES	2
RETRASSEIC	2
JORPC	2
DRES	2
DOSSIERS/DPAA	23
DOSSIERS DGFP	23
EST/DGPCE	1
INTERESSES	23

[Signature]